

## Principaux incitatifs du Québec

Partie 2

L'environnement des entreprises change et ce changement crée des occasions.

AUTRES INCITATIFS	ORGANISME	DESCRIPTION	CONDITIONS/RESTRICTIONS	VALEUR POTENTIELLE
<b>Programmes d'efficacité énergétique – Petites et moyennes entreprises</b>	Hydro-Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Programme produits efficaces</b> : Remise à l'achat de produits pour économiser l'énergie.</li> </ul>	Pour les produits d'éclairage, de moteurs ou d'équipement agricole.	Selon la nature de l'item.
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Programme d'initiatives pour les bâtiments</b> : Aide financière à la réalisation de projets visant la réduction de la consommation d'électricité de bâtiments au niveau de l'enveloppe thermique, HVAC, du chauffage de l'eau, de l'éclairage et les équipements de réfrigération ou de cuisson. Les mesures doivent être mises en œuvre avant le 15 décembre 2015.</li> </ul>	Un document d'avant-projet doit être transmis avant la date de début du projet. Le projet, ou le dépôt d'une offre de service, doit être terminé dans les 24 mois. Le projet doit mettre en œuvre de nouvelles installations de production ou moderniser des installations existantes, avoir une durée de vie minimale de 5 ans et réduire la consommation d'électricité de 25 000 kWh par année.	Selon la mesure mise en œuvre. Jusqu'à 0,15 \$/kWh d'économie d'énergie.
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Appui aux initiatives – Systèmes industriels</b> : Un appui financier pour la réalisation d'un projet visant la mise en œuvre de mesures d'économie d'électricité applicables aux équipements, aux systèmes et aux procédés dans un bâtiment industriel. Les mesures doivent être mises en œuvre avant le 15 décembre 2015.</li> </ul>	Le projet, ou le dépôt d'une offre de service, doit être terminé dans les 24 mois suivant la soumission. Le projet doit mettre en œuvre de nouvelles installations de production ou moderniser des installations existantes, avoir une durée de vie minimale de 5 ans et réduire la consommation d'électricité de 25 000 kWh par année.	Selon la mesure mise en œuvre. Jusqu'à 0,15 \$/kWh d'économie d'énergie.
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Projet d'initiatives structurantes en technologies efficaces (PISTE)</b> : Aide financière pour la réalisation de projets pilotes dans le but de tester la faisabilité et d'évaluer la rentabilité d'approches commerciales ou de technologies efficaces proposées par le marché.</li> <li>• <b>Initiative de démonstration technologique d'expérimentation (IDEE)</b> : Aide financière à la réalisation d'un projet de démonstration d'une nouvelle technologie très efficace du point de vue de la consommation d'électricité.</li> </ul>	Tout projet novateur offrant un potentiel d'économie d'énergie d'une mesure ou d'une technologie existante et éprouvée, qui est acceptée sur le marché et qui présente un potentiel de commercialisation au Québec. Les projets doivent toucher l'économie d'énergie ou la gestion énergétique.  Les projets doivent inclure une nouvelle technologie, un nouveau procédé ou une nouvelle approche et avoir un potentiel d'économie d'énergie considérable ainsi qu'un potentiel de commercialisation.	Jusqu'à 100 % des coûts admissibles. Maximum 500 000 \$.  75 % des coûts admissibles. Maximum : 75 000 \$ par projet expérimental et 250 000 \$ par démonstration industrielle.
<b>Fonds d'investissement en développement durable</b>	Gouvernement du Québec	Investissement dans les entreprises ayant leur siège social au Québec et qui développent ou commercialisent des technologies ou des produits favorisant le développement durable.	Certains critères s'appliquent aux entreprises : avoir la majorité de ses emplois au Québec, avoir un bilan environnemental et socio-économique positif, pouvoir générer un rendement de 15 % sur une période de cinq à sept ans, être en exploitation active depuis plus d'un an, avoir un actif d'au moins 100 000 \$ au moment de l'application et se situer à la fin du processus de valorisation.	Jusqu'à 500 000 \$ par application. Maximum de 1 M\$ par projet.
<b>Programme de démonstration des technologies vertes visant la réduction des gaz à effet de serre</b>	Agence de l'efficacité énergétique du Québec	Financement remboursable et non remboursable soutenant le développement des technologies permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre au Québec.	Les projets doivent porter sur la démonstration de technologies novatrices et émergentes développées au Québec ou sur l'adaptation de technologies existantes, au Québec, sur une période maximale de 36 mois. Les émissions de gaz à effet de serre doivent être quantifiées avant et après le projet. Des restrictions s'appliquent aux projets de production de biocarburants à partir de biomasses agroalimentaires.	Jusqu'à 50 % des dépenses admissibles. Maximum de 3 M\$ par projet. Les contributions financières obtenues ne peuvent pas dépasser 75 % des dépenses admissibles.
<b>Programme de réduction de consommation de mazout lourd</b>	Agence de l'efficacité énergétique du Québec	Financement pour les consommateurs de mazout lourd pour la réalisation d'analyses et la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique.	Toute personne morale ayant un établissement au Québec et qui consomme du mazout lourd. Projets admissibles incluent la réduction de la consommation de mazout lourd et la conversion vers des sources d'énergie moins polluantes et incluent l'installation ou la modification d'équipements existants.	Selon les activités. Jusqu'à 75 % des coûts admissibles. Maximum de 5 M\$ par projet. Les contributions financières obtenues ne peuvent pas dépasser 75 % des coûts admissibles.
<b>Programme de promotion de l'efficacité énergétique (PPEE)</b>	Agence de l'efficacité énergétique du Québec	Financement de projets pour le développement de nouvelles technologies en efficacité énergétique et en production d'énergie au Québec.	Pré-approbation nécessaire. Projets admissibles doivent s'inscrire dans une perspective de développement durable et correspondre à l'une des activités suivantes : recherche et développement, expérimentation, démonstration, mesurage, précommercialisation, valorisation et transfert ou diffusion.	Selon les activités. Jusqu'à 100 % des coûts admissibles. Maximum de 195 000 \$ par projet.
<b>Programme de démonstration de technologies vertes (PDTV)</b>	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)	Fonds pour les entreprises qui développent et adaptent des procédés ou des technologies pouvant limiter et corriger les impacts environnementaux sur l'eau, l'air et le sol et résoudre des problèmes liés à la gestion des matières résiduelles.	Les projets doivent être situés au Québec et développer de nouveaux (ou adapter) des procédés ou technologies pouvant limiter ou corriger les dommages à l'environnement, incluant la détection et la mesure de contaminants. Les participants doivent être en mesure de démontrer l'utilisation de la technologie sur une période maximale de 36 mois.	Jusqu'à 50 % des dépenses admissibles. Maximum de 1 M\$. Le cumul des aides gouvernementales ne doit pas dépasser 75 % des dépenses totales du projet.
<b>Programme d'appui au secteur manufacturier</b>	Agence de l'efficacité énergétique du Québec	Financement pour les entreprises du secteur manufacturier pour la réalisation d'analyses et la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique.	Toute personne morale du secteur manufacturier ayant un établissement au Québec et qui consomme des combustibles ciblés (e.g., mazout léger, propane et butane). Projets admissibles incluent l'installation de nouveaux équipements et le remplacement ou la modification d'équipements existants.	Jusqu'à 75 % des coûts admissibles de mise en œuvre. Maximum de 250 000 \$ par projet, 1,5 M\$ par site.
<b>Démonstration technologique</b>	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)	Fonds pour la démonstration d'un produit ou d'un procédé innovateur mis au point au Québec dans le secteur manufacturier, des technologies de l'information, et des communications et des services d'assainissement.		Jusqu'à 40 % des dépenses admissibles.
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Validation technique</b> : Fonds pour établir la crédibilité d'un produit ou procédé innovateur.</li> <li>• <b>Vitrine technologique</b> : Fonds pour l'installation en situation réelle d'utilisation chez un client d'un produit ou d'un procédé innovateur.</li> </ul>	Les projets doivent être prêts pour la commercialisation et doivent être terminés dans une période maximale de 12 mois. La validation doit être effectuée par des ressources externes indépendantes établies au Québec et reconnues dans le secteur.  Les projets doivent faire la démonstration en situation réelle d'utilisation chez un client partenaire et être essentielle pour réaliser une première vente. Les projets doivent être terminés dans une période maximale de 24 mois.	Maximum de 50 000 \$.  Maximum de 350 000 \$.

# Le Bulletin vert

## Principaux incitatifs du Québec

Les entreprises chefs de file savent que les facteurs sociaux, environnementaux, économiques et éthiques ont une incidence directe sur leur stratégie d'entreprise et leur succès. Au moment où le développement durable devient partie intégrante du programme de la direction et des dirigeants, les organisations doivent trouver le juste équilibre entre la réalisation de bénéfices et la réduction des effets de leurs activités sur les gens et l'environnement.

La tâche n'est pas impossible. De nombreux incitatifs pourraient aider votre entreprise à miser sur le développement durable et le virage vert.



Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Pierre Taillefer 514 205-5313  
[pierre.taillefer@ca.pwc.com](mailto:pierre.taillefer@ca.pwc.com)

Lucie Bélanger 514 205-5439  
[lucie.belanger@ca.pwc.com](mailto:lucie.belanger@ca.pwc.com)

Tommy Giannoukakis  
514 205-5112  
[tom.giannoukakis@ca.pwc.com](mailto:tom.giannoukakis@ca.pwc.com)

Rémi Tremblay 418 691-2488  
[remi.tremblay@ca.pwc.com](mailto:remi.tremblay@ca.pwc.com)

En Amérique du Nord, appelez au numéro sans frais 1 800 301-4301. Pour vous relier à un réseau mondial perspicace, visitez notre page Web à [www.pwc.com/ca/sustainability](http://www.pwc.com/ca/sustainability)

#### Tax News Network

Tax News Network (TNN) offre à ses membres de l'information canadienne et internationale, des analyses et des renseignements inédits pour les aider à prendre des décisions fiscales et commerciales éclairées. À vous de l'essayer! [www.ca.taxnews.com](http://www.ca.taxnews.com)